

IMPLANTS PIP LE SCANDALE CONTINUE

Alors que les révélations se succèdent sur les prothèses PIP, **Jean-Claude Mas s'apprêtait à relancer en famille une entreprise d'implants mammaires.** Enquête sur le sulfureux clan Mas-Lucciardi. Par Isabelle Duriez.

« Créateur de génie ». Les trois mots écrits noir sur blanc pour décrire Jean-Claude Mas, sur un document que ELLE a révélé en exclusivité le 29 décembre sur son site, font frémir. Le patron de PIP, responsable d'une fraude aux implants mammaires mettant en danger la santé de 30 000 femmes en France et de centaines de milliers d'autres dans le monde, serait un génie ? « On croit rêver », commente la personne qui a jugé bon de rendre public ce document, anonymement. Ce qu'elle a découvert est en effet édifiant : selon un business plan datant du 29 septembre 2011, Jean-Claude Mas s'apprêtait à se relancer sur le marché très lucratif des prothèses mammaires, en faisant renaître PIP de ses cendres. Mêmes locaux à La Seyne-sur-Mer, dans le Var, mêmes prothèses siliconées, mêmes partenaires commerciaux que l'entreprise placée en liquidation judiciaire après l'interdiction de commercialisation de ses prothèses en mars 2010... Seule différence, l'entreprise FIT (France Implant Technologie), dont les statuts ont été déposés le 15 juin au tribunal de commerce de Toulon, devait être dirigée par son fils Nicolas Lucciardi, 27 ans, ingénieur et expert en informatique de gestion et de management. Quant à sa fille, Peggy Lucciardi, 24 ans, titulaire d'un BTS commercial, elle devait en être actionnaire. Leur objectif : réhabiliter l'usine pour produire, dès juin 2012, 60 000 implants mammaires par mois et les vendre à bas prix en Amérique latine et en Chine. Avec, en guise de consultant technico-commercial, grâce à ses « trente ans d'expérience dans les prothèses mammaires », Jean-Claude Mas, 72 ans, « créateur de génie » !

La mobilisation des autorités de santé, courant décembre, a, semble-t-il, refroidi les ardeurs familiales. « Ce projet ne s'est pas concrétisé en raison du tapage médiatique », nous a assuré Nicolas Lucciardi, joint chez sa mère, Dominique Lucciardi, où FIT est domiciliée. « Mon frère a espéré pouvoir faire revivre cette usine, explique de son côté Peggy Lucciardi. Hélas, le projet n'a pas trouvé preneur. » Mais qu'il ait été aussi avancé et ait circulé à la recherche de financements publics révolte les por-



teuses de prothèses PIP : « Cette famille n'a donc aucun état d'âme, aucune considération pour les 30 000 victimes ? » interroge Murielle Ajello, la présidente du MDFPIP*, alertée par la création de FIT depuis plusieurs mois.

Au-delà de l'appât du gain, comment le clan Mas-Lucciardi a-t-il pu croire que cette société verrait le jour, en plein scandale sanitaire ? Aveuglement d'un clan en admiration devant son patriarche, mépris des patientes qu'il a trompées pendant des années ? « Nicolas Lucciardi est persuadé que son père a inventé un gel de silicone révolutionnaire. Celui qu'on a utilisé dans les prothèses incriminées, concocté à base d'une huile de silicone industrielle, a été acheté au groupe chimique Brenntag et préféré au gel médical Nusil qui revient dix fois plus cher », confie un professionnel ayant eu affaire au père et au fils. Nicolas a travaillé quelque temps à PIP, imposé par le patron alors qu'il ne connaît rien aux implants. Pour lui, son père est un génie incompris. Il pourrait chercher à le réhabiliter. Quant à l'ex-patron de PIP, il est convaincu qu'il n'a rien à se reprocher. « Il estime que son gel est de bonne qualité, poursuit le professionnel. Il n'en démord pas. Pour lui, il n'y a pas de victimes. » Pourquoi se priverait-il alors de fabriquer à nouveau des implants ? « Il le peut puisque aucune décision judiciaire ne le lui interdit, commente son avocat, Yves Haddad. Mais je vous accorde que cela pourrait paraître maladroit ou renvoyer l'image de quelqu'un d'insensible. Or Jean-Claude Mas est blessé et impressionné par l'ampleur qu'a prise cette affaire. Il voudrait rassurer les femmes concernées : "Ne vous inquiétez pas outre mesure, ce gel n'est pas nocif,



Jean-Claude Mas (1), 72 ans, un mauvais génie pour des milliers de femmes, à l'origine des implants frauduleux (2), espérait refaire fortune au Costa Rica. Un pays qui a demandé son extradition pour conduite en état d'ivresse (3).

c'est même l'Afssaps qui le dit." » (Les analyses de l'Afssaps montrent en réalité qu'il est inflammatoire pour les tissus mammaires en cas de fuite de la prothèse.)

Les origines de ce fameux gel mettent en réalité à mal la version du génial chef d'entreprise, parti de rien pour devenir le pape de l'implant mammaire, troisième mondial, payé plus de 200 000 € par an ces dernières années. Ce gel existe depuis trois décennies, avant même la création de PIP en 1991. Il aurait été inventé par un autre homme, dont Jean-Claude Mas a croisé le chemin alors qu'il n'avait pas 30 ans : le Dr Henri-Gilbert Arion, chirurgien plasticien et fondateur de la société d'implants mammaires Arion. Pour le coup, un vrai inventeur, que d'anciens internes qualifient de « professeur Tournesol ». Dès 1965, le Dr Arion a été le premier à inventer des prothèses gonflables. Jean-Claude Mas le rencontre à Toulon alors qu'il est visiteur médical, ainsi que celle qui deviendra sa compagne et la mère de ses enfants, Dominique Lucciardi. Propriétaire de la société MAP, qui travaille pour le Dr Arion, elle ne le quittera plus. Aujourd'hui encore, elle est propriétaire des locaux de PIP, dont elle espère récupérer des milliers d'euros, via la SCI Lucas (LUCciardi-mAS). « Mas a tout appris d'Arion, assure le chirurgien plasticien Patrick Barras, à qui H.G. Arion, décédé en 2004, avait tout raconté. Il n'est ni un scientifique, ni un médecin, ni un ingénieur chimiste. D'ailleurs, il a eu un certain nombre de déconvenues avec ses propres produits. » Pour son gel maison, Jean-Claude Mas se serait donc inspiré d'une formule testée par le Dr Arion, mais pas commercialisée. « Arion testait beaucoup de choses, c'était un esprit très créatif, souligne un chirurgien marseillais qui a travaillé avec lui et préfère garder l'anonymat. Mas n'a pas ce génie. » Ce gel a servi, dès 1991, à fabriquer certaines catégories de prothèses (destinées à l'exportation puisque les prothèses en silicone ont été interdites en France de 1996 à fin 2000) puis sur le marché hexa-



gonal (alternativement au gel médical Nusil). Entre 2003 et 2005, PIP ne s'est même plus fourni chez Nusil. Selon son avocat, c'est « par négligence » que Jean-Claude Mas n'a pas fait la demande d'agrément en 2001 pour ce fameux gel. « Il savait qu'il ne l'aurait pas », rétorque un concurrent.

Jean-Claude Mas n'a pas fui le Var, où il est en convalescence. Mais, durant les vingt mois où la justice l'a laissé libre de ses mouvements faute d'avoir ouvert une instruction, il a eu le temps de se retourner. Dès l'interdiction de vente de ses prothèses, il a contacté un laboratoire brésilien pour proposer un partenariat. Il a voyagé au Costa Rica, où il espérait installer son usine (d'où le mandat de recherche d'Interpol pour ivresse au volant). Parallèlement, il a mis ses affaires en ordre : en novembre 2010, il a transféré ses parts dans une société luxembourgeoise à Dominique Lucciardi et à son fils, persuadé qu'ils seraient à l'abri si la justice venait un jour lui réclamer des comptes. « Il organise son insolvabilité depuis trente ans », souligne une source proche de l'enquête. Il ne s'est jamais marié avec Dominique Lucciardi. Leurs enfants ne portent pas son nom et parlent de lui en le nommant « M. Mas ». La maison familiale est à son nom à elle. « Les personnages comme lui, à la limite de la légalité, croient toujours qu'ils vont s'en sortir, commente le chirurgien marseillais. Quand nous l'avons alerté sur le nombre élevé de ruptures de ses prothèses, il nous a invités au restaurant. En amateur de bonne chère, de bon vin et de femmes, il pensait que ça se réglerait à table. » Il risque cinq ans de prison et 75 000 € d'amende. Sans compter les dommages et intérêts pour les victimes, qu'il ne pourra pas payer. ■

* Mouvement de défense des femmes porteuses d'implants et de prothèses.

D. Leriche/« Nice Matin »/Photopgr/MaxPPP; E. Gaillard, T. Coex/AFP.